



Insultes dans un magasin

Par **princezefir**, le **05/05/2020** à **21:01**

Bonjour,

J'étais à la caisse d'un hyper-marché et de trois hommes, à qui je demandais de reculer parce qu'ils ne respectaient pas les distances nécessaires au confinement, m'ont insulté. Les insultes étaient d'une telle violence que j'en ai été sidérée. J'ai cherché secours autour de moi, mais personne n'est venu à mon secours et aucun vigile n'était en vue. J'ai passé la caisse, la peur au ventre, et ai encore cherché un vigile pour qu'il m'aide mais encore une fois, personne.

Je ne veux pas laisser passer mais je ne sais pas quoi faire.

Porter plainte, oui comment et contre qui ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **06/05/2020** à **08:10**

Bonjour,

Personne pour vous apporter son témoignage ? Ni client ni caissier/caissière ? Faites une LR/AR au directeur du magasin lui décrivant les faits, accompagnée de la photocopie de votre ticket de caisse, le ticket indiquant, de façon précise, le jour, l'heure et le numéro de caisse. Ces éléments peuvent permettre au Directeur de retrouver le caissier ou la caissière qui était en place au moment de votre passage, et de visionner les bandes vidéos enregistrées lors de

votre passage (toutes les caisses sont sous surveillance vidéo).

Vous demanderez dans votre LR ce qu'il compte faire avant que vous ne déposiez une plainte, tant contre ces 3 clients que contre le magasin qui ne fait pas respecter les règles-barrières prévues par les textes.

Par **morobar**, le **06/05/2020** à **10:54**

Bonjour,

[quote]

de visionner les bandes vidéos enregistrées lors de votre passage

[/quote]

Le commerçant n'a aucune obligation de vous faire visionner ces bandes surtout si vous portez plainte contre lui.

A mon avis mieux vaut classer l'affaire, si chaque fois que quelqu'un se fait insulter l'action publique était mise en mouvement il faudrait multiplier les tribunaux par 100.

C'est désagréable je le reconnais bien volontiers.

La dernière fois que j'ai défendu un dossier Référé aux Prudhommes, le salarié débouté a traité les 2 juges d'Exxxx(pratique homosexuelle) ..,de Sxxx (auteurs de fellations) ...Linjure la plus honorable était "paillassons du patronat".

Hé bien pas de suite, pas de plainte, même pas d'inscription au plumitif. Certainement que la greffière pensait comme lui ou plutout trouvait normal qu'un salarié débouté, ce qui est rare, soit en colè_re.